

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Louis Laurier, Dean Brisson, Donald Richard, Jean-François Perrier et Madame Sophie Chamberland.

Madame Ginette Sheehy, conseillère est absente, absence non motivée.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 et du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 avril 2019.
- 3) Ratification des déboursés.

## **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Suivi de la séance précédente.
- 5) Appel d'offres « remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Principale (octroi du contrat).
- 6) Installation système alarme pompe à essence.
- 7) Période de questions.

## **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 8) Correspondance :
- 9) Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018.
- 10) Adoption de la politique 17-2019, portant sur la procédure de réception et d'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat.
- 11) Nomination de la halte pour la descente de canot/kayak.
- 12) Nomination de nouveaux signataires comptes de la Municipalité.
- 13) Nomination d'un conseiller responsable du CCU.
- 14) Nettoyage du réservoir gravitaire.
- 15) Demande de la compagnie d'assurances de la Fabrique, modification de l'entente.
- 16) Offre d'achat terrain Gray Valley.
- 17) Demande de subvention Fête du Village.
- 18) Camp de jour versement du surplus de 1 387.15\$
- 19) Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2019.
- 20) Demande de contribution de la Légion Royale Canadienne (enseigne extérieure).
- 21) Demande pour l'aménagement d'un terrain de tennis léger « Pickelball ».
- 22) Demande de M. Charles Barmash concernant le 127, chemin Trudel.
- 23) Autorisation frais déplacement bibliothèque.
- 24) Demande d'installation d'un « dos-d'âne » sur la rue principale.
- 25) Varia : a) Piste d'hébertisme.  
b) Une route sans fin.
- 26) Période de questions.
- 27) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 97-19**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout au varia du point b).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 98-19**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 AVRIL 2019**

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu :

Que la secrétaire est exemptée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 et du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 avril 2019, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que les procès-verbaux de la séance du 9 avril 2019 et de la séance d'ajournement du 17 avril 2019 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions 72-19 à 96-19 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 99-19**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 9066 à 9096 inclusivement, pour un montant de 21 409.37\$ et des comptes à payer au 14/05/2019 au montant de 4 583.96\$, ainsi que les chèques de salaire numéro 4876 à 4906 inclusivement pour un montant de 15 340.62\$.

**COMPTES PAYÉS À APPROUVER**

<b>Numéros</b>	<b>Payé à</b>	<b>détails</b>	<b>Montant</b>
9066	Bell Mobilité	Cellulaires avril 2019	121.68\$
9067	Durand Éric	Remboursement achat vêtements (bottes de travail, gilets orange)	137.96\$
9068	Hydro-Québec	Électricité station de pompage 769.76 \$ Électricité réservoir gravitaire 71.24 \$ Électricité caserne 667.25 \$ Électricité parc & terrain tennis 73.85 \$ Électricité hôtel de ville 552.34 \$ Électricité garage 169.39 \$ Électricité maison des jeunes 406.38 \$ Électricité hangar 237.81 \$	2 948.02\$
9069	Maurice Guylaine	Frais déplacement 11/04, 17/04	64.38\$
9070	Miller Denise	Remboursement. frais non-résident	36.00\$
9071	Morneau Shepell Ltd.	Mutuelle de prévention avril 2019	73.03\$
9072	PFD Avocats	Dossier. 39347 / 8COJ	724.22\$
9073	Service d'Alarme DCS inc.	Système d'alarme station de pompage	402.42\$
9074	Ville de Sainte-Agathe-des-	Frais annuels 2019, affiliation cour municipale	331.41\$

	Monts		
9075	Compteurs d'Eau du Québec	Compteurs d'eau	1 310.72\$
9076	Desserte Notre-Dame-de-la-Merci	commandite feuillet paroissial	50.00\$
9077	Hydro-Québec	Électricité puits aqueduc	80.80\$
9078	La Salle, Villeneuve & Associés	Acte de cession P21 rang 6 (halte ch. de la Rouge)	953.83\$
9079	Marier Marc	Chien errant	150.00\$
9080	N. Sigouin Infra-Conseils inc.	Appel d'offres addendas, analyses des soumissions	1 705.94\$
9081	Deslauriers Claudette	Remboursement licence de chien	15.00\$
9082	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	149.25\$
9083	Eurofins Environex	Analyses d'eau avril 2019	53.69\$
9084	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location poteaux avril 2019 Électricité système soltek	651.22\$
9085	Lapierre Samuel	Frais déplacement 17/04, 23/04, 24/04	96.34\$
9086	Ministère du Revenu du Québec	DAS avril 2019	6 308.91\$
9087	M.R.C. des Laurentides	Services télécommunication 01/01/19 au 31/03/19 Hébergement des courriels, interurbains, extensions téléphoniques, service 9-1-1	356.19\$
9088	Receveur général du Canada	DAS avril 2019	2 268.29\$
9089	SEAO-Constructo	Addendas appel d'offres	34.74\$
9090	Énergies Sonic inc.	Diesel	2 385.33\$
4876 - 4906	Employés	Salaires avril 2019	15 340.62\$
<b>TOTAL</b>			<b>36 749.99\$</b>

### COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9091	Coopsco des Laurentides	Livres	57.59\$
9092	Gilbert P. Miller fils	Niveleuse 17/04, 23/04	632.36\$
9093	Les Machineries St-Jovite inc.	Brosses balai tracteur, ressort, goupilles	975.93\$
9094	Matériaux R. Mclaughlin inc.	Peinture métal noir, lampe de poche, sacs, peinture, bois, tire-fond	1 990.10\$
9095	Portes de garage Pro-tech	Réparer porte caserne	398.39\$
9096	Visa Desjardins	Essence, café, lait, essence, papier 8½ X 11	529.59\$
<b>TOTAL</b>			<b>4 583.96\$</b>

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 100-19****APPEL D'OFFRES « REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE PRINCIPALE (OCTROI DU CONTRAT)**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau a procédé à un appel d'offres via le SEAO (système électronique d'appel d'offres) en date du 12 mars 2019 pour des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Principale;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissionnaires ont déposé des offres;

ATTENDU QUE la firme N. Sigouin Infra-conseils à procéder à l'analyse des soumissions et que les 5 offres ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'offre reçue de Excapro inc. au montant de 778 669.75\$ taxes inclus est retenue celle-ci étant la plus basse et conforme à la demande;

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur ladite résolution qui fera office de contrat.

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Excapro inc.</b>	778 669.75\$
<b>Nordmec Construction inc.</b>	850 459.41\$
<b>Construction T.R.B.</b>	965 422.52\$
<b>Inter Chantiers inc.</b>	1 045 243.17\$
<b>DuroKing Construction</b>	1 433 663.18\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 101-19****DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la mairesse fait dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018 et informe les citoyens que celui-ci est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 102-19****ADOPTION DE LA POLITIQUE 17-2019 PORTANT SUR LA PROCÉDURE DE RÉCEPTION ET D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION**

ATTENDU QUE le projet de loi n°108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q.2017,c.27), a été sanctionné le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré

à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Huberdeau, souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la politique # 17-2019 portant sur la procédure de réception et d'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat, est adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 103-19**  
**NOMINATION DE LA HALTE POUR LA DESCENTE DE CANOT/KAYAK**

**ATTENDU QUE** Monsieur Lionel Provost a cédé un terrain pour l'aménagement d'une halte devant servir pour la descente de canot/kayak;

**ATTENDU QU'**une des conditions de la cession était que ce parc (halte) soit nommé au nom de la famille;

**ATTENDU QUE** la famille Lionel Provost est en accord avec la dénomination de « Parc Famille Lionel Provost »;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu :

Que ledit parc (halte) soit nommé « Parc Famille Lionel Provost » et qu'une demande soit transmise à la commission de la toponymie de bien bouloir officialiser ce nom.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 104-19**  
**NOMINATION DE NOUVEAUX SIGNATAIRES COMPTE BANCAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** certaines personnes ayant été désignées comme signataires pour les opérations bancaires de la municipalité ne sont plus en poste ou dans l'impossibilité d'effectuer cette tâche;

**ATTENDU QU'** advenant la non-disponibilité de la mairesse et/ou de la directrice générale, d'autres personnes doivent être autorisées à signer les chèques et documents en leurs absences;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que les personnes suivantes sont autorisées à signer les chèques et tous autres documents nécessaires auprès de la Caisse Populaire de Mont-Tremblant :

En tant que Maire : Madame Évelyne Charbonneau, mairesse  
Monsieur Donald Richard, conseiller  
Monsieur Jean-François Perrier, conseiller

En tant que Secrétaire-trésorier : Madame Guylaine Maurice, dg/sec.-trésorière.  
Madame Karine Maurice-Trudel, dg/sec.-trés.adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 105-19**  
**NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DU CCU**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que Monsieur Donald Richard, conseiller est nommé comme responsable du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de Madame Ginette Sheehy;

Madame Sophie Chamberland, conseillère propose la nomination de Monsieur Dean Brisson à ce poste.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette résolution la mairesse demande le vote :

2 conseillers étant pour la nomination de M. Richard et 1 conseillère étant en faveur de la nomination de monsieur Brisson, monsieur Richard est donc nommé responsable du CCU.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 106-19**  
**DEMANDE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA FABRIQUE D'HUBERDEAU (DESSERT NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI)**

ATTENDU QUE la compagnie d'assurance de la Fabrique d'Huberdeau, demande à ce qui le libellé du certificat d'assurance de la Municipalité soit modifié de la façon suivant, soit:

De :

La Fabrique d'Huberdeau (Desserte Notre-Dame-de-la-Merci) est ajoutée à titre d'Assuré additionnel en tant que propriétaire du terrain aménagé par la municipalité d'Huberdeau pour l'utilisation d'une piste d'hébertisme selon l'entente signée entre les parties le 6 février 2019.

Pour :

La Fabrique d'Huberdeau (Desserte Notre-Dame-de-la-Merci) est ajoutée à titre d'Assuré additionnel en tant que propriétaire du terrain sur lequel une piste d'hébertisme sera aménagée par la municipalité d'Huberdeau.

ATTENDU QU'elle désire également que le libellé de l'article 8.3 du protocole d'entente soit modifié de la façon suivante , soit:

De :

La municipalité doit assumer la totalité des frais relatifs à l'aménagement et à l'entretien de la piste d'hébertisme, advenant le cas où la municipalité entend mettre fin à l'entente elle devra procéder à ses frais au démantèlement de tous les équipements et remettre le terrain en état.

Pour :

La municipalité sera responsable de l'entretien et l'aménagement de la piste d'hébertisme ainsi que des frais relatifs à l'entretien et l'aménagement de celle-ci. Advenant le cas où la municipalité entend mettre fin à l'entente, elle devra procéder au démantèlement de tous les équipements et remettre le terrain en état, le tout à ses frais.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire les démarches afin que ces modifications soient faites.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 107-19**

**OFFRE D'ACHAT TERRAIN MATRICULE 1492-87-6542**

ATTENDU QUE la municipalité a acquis le 12 décembre 2012 pour non-paiement de taxes lors d'une vente par shérif et pour la somme de 4 500\$, un terrain (P.22, rang 2 du canton Arundel) portant le matricule 1492-87-6542, lequel est situé à Gray Valley.

ATTENDU QUE la valeur de ce terrain au rôle d'évaluation est de 13 600\$;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une offre pour l'achat de ce terrain au montant de 2 000\$ de la part du propriétaire du 245 chemin de Gray Valley;

ATTENDU QUE la municipalité considère cette offre trop basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que l'offre de 2 000\$ est refusée et qu'une contre-offre au montant de 4 500\$ soit transmise au propriétaire du 245, chemin de Gray Valley.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 108-19**

**DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES FÊTES DU VILLAGE**

ATTENDU QUE le Comité des Fêtes du Village a fait parvenir le 21 novembre 2018 une demande de subvention au montant de 1 000\$, pour l'organisation de 4 évènements au cours de l'année 2019;

ATTENDU QUE cette demande est en conformité avec la politique de soutien aux organismes, regroupements et individus du milieu ayant été adoptée le 17 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu :

Qu'un montant de 500\$ est octroyé pour l'année 2019, une reddition de compte devra être transmise conformément à la politique de soutien aux organismes, regroupements et individus du milieu.

Le Comité des Fêtes étant un sous-comité du Comité des Loisirs d'Huberdeau, le conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à faire parvenir un chèque de 500\$ au Comité des Loisirs d'Huberdeau.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 109-19**

**CAMP DE JOUR VERSEMENT DU SURPLUS DE 1 387.15\$**

ATTENDU QUE lors des activités dans le cadre de l'inauguration de la patinoire en 2018, un montant de 1 387.15\$ a été amassé;

ATTENDU QU'il était prévu que cette somme serait affectée au camp de jour 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que pour l'année 2019 un remboursement supplémentaire de 70.00\$ par enfant résidant sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau est remis aux parents ayant inscrit leur enfant au camp de jour des Débrouillards ainsi qu'à ceux ayant inscrits leur enfant dans un autre camp et pour lequel des frais de non-résidents doivent être payés, le montant de remboursement ne peut cependant excéder les frais de non-résident réellement payé ni dépassé le montant maximal de remboursement prévu (1 enfant 370.00\$, 2<sup>e</sup> enfant 420.00\$, 3<sup>e</sup> enfant 470.00\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 110 -19**  
**CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2019**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau souhaite soutenir la « Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux pour 2019 »;

ATTENDU QUE pour ce faire elle désire obtenir le matériel promotionnel suivant :

- Affiche numérique, format 16 : 9 (gratuit)
- Signature électronique pour courriel (gratuit)
- 50 Dépliants « Venir à bout de l'herbe à poux » (0,25\$ / unité)
- 5 Affiches d'identification de l'herbe à poux, format 22'' x 34 '' ( 5,00\$ / unité)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à commander le matériel promotionnel requis auprès de l'Association Pulmonaire du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 111-19**  
**DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE (ENSEIGNE EXTÉRIEURE)**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Légion Royale Canadienne pour l'amélioration de leur enseigne extérieure;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas été présentée afin que cette dépense puisse être prévue lors de la préparation du budget 2019;

EN CONSÉQUENCE,, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que cette demande est refusée, la municipalité ne disposant pas des budgets nécessaires pour répondre à ce genre de demande.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 112-19**  
**DEMANDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE TENNIS LÉGER (PICKELBALL)**

ATTENDU QUE Monsieur Denis L'Heureux a fait parvenir une demande afin qu'un des terrains de tennis soit aménagé en terrain de tennis léger (pickelball);

ATTENDU QUE ce jeu est en plein essor et demande moins d'effort devenant ainsi plus accessible pour la majorité des personnes;

ATTENDU QUE ceci augmenterait l'utilisation du terrain de tennis et demande peu d'investissement;

ATTENDU QUE cette demande cadre bien dans les objectifs de la politique famille/aînée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le conseil autorise les employés municipaux à procéder aux travaux nécessaires à l'aménagement d'un terrain de tennis léger.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 113-19**

#### **DEMANDE CONCERNANT LE 127 CHEMIN TRUDEL (FOURNITURE D'UN CERTIFICAT DE LOCALISATION POUR LE GARAGE)**

ATTENDU QUE de par sa résolution 05-17 le conseil demandait au propriétaire du 127 chemin Trudel de fournir un certificat de localisation certifiant que le nouveau garage devant être construit respecte la marge de recul de 1 mètre par rapport à la ligne latérale;

ATTENDU QUE pour un bâtiment accessoire la fourniture d'un certificat de localisation n'est pas obligatoire, mais peut être exigé selon la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur;

ATTENDU QUE le propriétaire du 127 chemin Trudel a signé une lettre le 14 novembre 2016 signifiant qu'il s'engage à respecter la marge de 1 mètre;

ATTENDU QUE le propriétaire du 127 chemin Trudel a fait parvenir une demande afin que la fourniture du certificat de localisation ne soit pas exigée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

Que la demande du propriétaire du 127 chemin Trudel de ne pas fournir le certificat de localisation requis lors de la demande de dérogation en regard à la résolution 05-17 est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 114-19**

#### **AUTORISATION FRAIS DE DÉPLACEMENT BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Madame le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil autorise la participation de Madame Carole Lachance, responsable de la bibliothèque à l'assemblée générale qui se tiendra le 5 juin prochain au Théâtre des Marais de Val-Morin, les frais de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 115-19**  
**CHANGEMENT D'ÉVÈNEMENT UNE ROUTE SANS FIN**

CONSIDÉRANT QUE le Centre Jeunesse des Laurentides n'a pu obtenir d'être escorté par la Sûreté du Québec lors de leur randonnée à vélo « une route sans fin » devant se tenir le 7 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE du a ce fait le Centre Jeunesse des Laurentides désire organiser un « marcheoucourse » la même journée au Fer-à-Cheval;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire il sera nécessaire de barrer une voie de la rue du Fer-à-Cheval afin que les jeunes puissent y courir en sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Jeunesse désire obtenir l'autorisation d'utiliser le terrain de balle pour effectuer l'animation lors de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Qu'autorisation est donnée au Centre Jeunesse des Laurentides, dans le cadre de l'activité « marcheoucourse » du 7 juin prochain, de barrer une voie de circulation sur la rue du Fer-à-Cheval et d'utiliser le terrain de balle pour l'animation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 116-19**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.